



# Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17/12/2024 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 12 / Représentés : 0)

## Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusé : Serge POTEL.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

Mme le Maire indique avoir reçu, ce jour à 17h30, un mail de Serge POTEL l'informant de son absence ce soir : lecture en est faite en séance.

Certains conseillers devant partir tôt, Mme le Maire propose de commencer par les points nécessitant une délibération. Par ailleurs, avant d'entamer le déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire sollicite l'accord des conseillers pour ajouter une délibération portant sur la subvention exceptionnelle à destination de l'école pour le projet Handi'chiens.

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22/10/2024

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 10/12/2024)

Vote :

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

Antoine GENCE a remarqué l'erreur suivante :

### g) Associations :

Mme le Maire détaille les dates des animations portées par l'APE sur l'année scolaire 2024/2025 :

- 18/10/2024 : Halloween
- 01/12/2024 : Bourse aux jouets
- 20/12/2024 : Goûter de Noël

En effet, la Bourse aux jouets a été organisée par l'association des adolescents et non par l'APE.

Le compte rendu du 22/10/2024 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, sous réserve de modifier le point précité.

## 2. Demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la VC 5 à Peyragude

Une délibération a déjà été prise à ce titre lors du Conseil Municipal du 22/10/2024 (DE\_042\_2024) : Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de la revoir car le montant était indiqué comme étant TTC au lieu de HT.

Le projet de délibération est affiché sur le grand écran acquis par la Mairie et récemment installé.

**Vote :**

| <b>Délibération DE_052_2024 : Réfection de voirie et enfouissement des réseaux du lotissement Peyragude</b> |            |                |
|---|------------|----------------|
| Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

### **3. Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation des sanitaires et des huttes du camping du Puech-des-Ouilhes**

Mme le Maire indique que les demandes de DETR devaient être déposées au plus tard le 05/12/2024 et que cette année, il y avait une fiche portant sur la rénovation des campings.

Plusieurs types de travaux ont été sollicités par Mme VAN BRUTZEL : l'urgence porte sur la réfection des 2 sanitaires et des toits de 5 huttes. Pour mémoire, le toit de la 6<sup>ème</sup> hutte a déjà été remplacé car il prenait l'eau.

Mme le Maire propose de répartir les travaux sur 3 tranches, étant précisé que c'est un projet pouvant être revu : en effet, seul un devis a été fait pour le moment. L'objectif était de pouvoir faire la demande de DETR.

Le projet de délibération est vu en séance : il mentionne une demande de DETR à hauteur de 40% du montant HT.

Mme le Maire envisage de déposer également une demande de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Innovation : une délibération sera prise à ce titre lors du Conseil Municipal de janvier 2025.

En synthèse, deux demandes de DETR ont été déposées :

- Demande 1 : Réfection de la voirie de Peyragude,
- Demande 2 : Réfection des sanitaires et du toit des huttes du camping du Puech-des-Ouilhes.

**Vote :**

| <b>Délibération DE_065_2024 : Demande de subvention DETR pour la réhabilitation des sanitaires et du toit des huttes du camping du Puech-des-Ouilhes</b> |            |                |
|--|------------|----------------|
| Pour : 12  | Contre : 0 | Abstention : 0 |

### **4. Révision des tarifs de location des salles**

La fin d'année approchant, il est nécessaire de voter les tarifs applicables pour l'année 2025.

#### **a) Salle polyvalente du Bourg :**

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs antérieurs. Pour répondre à une interrogation d'Aurore LEFEBVRE, elle indique que la salle polyvalente a été un peu moins louée sur ce 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

En séance, a été débattue la possibilité d'ajouter un tarif pour les professionnels (exemple : location pour un salon, etc.). Il est convenu d'appliquer le même tarif que pour les repas et d'ajouter la mention « Forfait jour ».

**Vote :**

| <b>Délibération DE_066_2024 : Tarifs 2025 de location de la salle polyvalente du Bourg</b> |            |                |
|--|------------|----------------|
| Pour : 12  | Contre : 0 | Abstention : 0 |

| Nature de la location         | Commune  | Extérieur à la commune |
|-------------------------------|----------|------------------------|
| Apéritif ou réunion ≤ à 03h00 | 110,00 € | 220,00 €               |
| Repas ou Forfait Jour         | 140,00 € | 350,00 €               |
| Forfait Cérémonie             | 250,00 € | 520,00 €               |
| Associations                  | 0,00 €   | 110,00 €               |
| Forfait nettoyage             | 95,00 €  | 95,00 €                |
| Caution                       | 950,00 € | 950,00 €               |
| Location cuisine              | 210,00 € | 210,00 €               |

**b) Halle d'animation du Puech-des-Ouilhes :**

De la même façon, Mme le Maire propose de maintenir les tarifs précédents, avec l'ajout du « Forfait jour » :

Vote :

| Délibération DE_054_2024 : Tarifs 2025 de location de la halle d'animation |            |                |
|--|------------|----------------|
| Pour : 12  | Contre : 0 | Abstention : 0 |

| Nature de la location         | Commune  | Extérieur à la commune |
|-------------------------------|----------|------------------------|
| Apéritif ou réunion ≤ à 03h00 | 90,00 €  | 160,00 €               |
| Repas ou forfait jour         | 120,00 € | 230,00 €               |
| Forfait Cérémonie             | 210,00 € | 420,00 €               |
| Associations                  | 0,00 €   | 90,00 €                |
| Forfait nettoyage             | 65,00 €  | 65,00 €                |
| Caution                       | 400,00 € | 400,00 €               |

**c) Nouvelle salle des associations :**

Une réflexion a été menée en séance sur les tarifs à appliquer.

Le principe d'une gratuité pour les associations de la commune a été rappelé.

Pour le reste, il est proposé de s'aligner sur les tarifs de la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes et de proposer en sus la location de l'espace cuisine.

Vote :

| Délibération DE_057_2024 : Tarifs 2025 de location de la salle des associations |            |                |
|---|------------|----------------|
| Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

| Nature de la location | Commune  | Extérieur à la commune |
|-----------------------|----------|------------------------|
| Réunion ≤ à 03h00     | 90,00 €  | 160,00 €               |
| Associations          | 0,00 €   | 90,00 €                |
| Forfait nettoyage     | 65,00 €  | 65,00 €                |
| Cuisine               | 50,00 €  | 50,00 €                |
| Caution               | 400,00 € | 400,00 €               |

**d) Halle d'animation du Puech-des-Ouilhes pendant la période estivale :**

En 2019, un tarif de location de 1 000 € pour les deux mois d'été avait été fixé concernant la location de la halle d'animation à la SARL gérant le camping du Puech-des-Ouilhes : ce tarif n'a pas été revu depuis.

Des échanges s'en suivent en séance : augmentation directement à 1 500 € ou augmentation plus progressive, etc.

Le débat s'est ensuite élargi au montant conséquent des travaux réalisés au camping du Puech-des-Ouilhes depuis le début du mandat. Mais il est rappelé que rien n'avait été fait précédemment depuis près de 30 ans.

A l'issue de ces échanges, concernant plus particulièrement le tarif de location de la halle d'animation, Mme le Maire propose d'arrêter le montant à 1 300 € pour la période courant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**Vote :**

|   |            |                |
|---|------------|----------------|
| <b>Délibération DE_064_2024</b> : Tarifs 2025 de location de la halle d'animation à la SARL Le Puech-des-Ouilhes pour la période du 01 <sup>er</sup> juillet au 31 août |            |                |
| Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## **5. Mise à disposition du garage du Puech-des-Ouilhes à la CABA**

Le garage situé sous la halle d'animation est mis à disposition de la CABA, à titre gracieux, pour stocker le matériel nécessaire à la gestion et l'entretien du site.

La précédente convention arrivant à son terme, Mme le Maire propose de la reconduire pour 4 ans.

**Vote :**

|   |            |                |
|---|------------|----------------|
| <b>Délibération DE_058_2024</b> : Convention de mise à disposition à la CABA d'un garage sur la presqu'île du Puech-des-Ouilhes |            |                |
| Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## **6. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Mme le Maire rappelle ce en quoi consiste la CTG, à savoir une démarche partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La précédente CTG couvrait la période 2020-2024.

Dans la perspective de la nouvelle CTG, les communes de Ouest-Agglomération doivent actualiser leur diagnostic de territoire afin d'identifier et mesurer les besoins prioritaires, optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle.

Pour cela, il convient de missionner un prestataire de service afin d'analyser les besoins sociaux et les relations partenariales entre les différents acteurs du territoire. Les membres du COPIL ont proposé de retenir l'association MAWJA, représentée par Jean-Luc JORRION et Hicham HANTAR.

Le montant de la prestation s'élève à 24 000 € TTC pour un rendu en mars 2025 :

- la CAF participera à hauteur de 80%,
- le reste à charge sera réparti entre les 5 communes en fonction du nombre d'habitants (Ayrens 7,5% / Lacapelle-Viescamp 6% / Saint-Paul-des-Landes 18,5% / Sansac-de-Marmiesse 16% / Ytrac 52%).

**Vote :**

|  |            |                |
|--|------------|----------------|
| <b>Délibération DE_059_2024</b> : Renouvellement de la CTG ⇒ Choix du prestataire pour l'actualisation du diagnostic de territoire |            |                |
| Pour : 12  | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Mme le Maire précise que sur l'année 2025, il va également falloir procéder au recrutement d'un nouvel agent chargé de coopération dans le cadre de la CTG.

## 7. Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Annelise MICHEL-GAGNAIRE explique que comme tous les ans, dans l'attente du vote du prochain budget, il convient de prendre une délibération permettant de réaliser des dépenses d'investissement sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2024 s'élevait à 607 445,00 €.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit 151 861,25 €.

Concernant les travaux en cours de la base multi-accueil non encore payés, Annelise MICHEL-GAGNAIRE explique que ceux-ci seront pris en compte dans le cadre des restes à réaliser 2024.

|               |   |            |                |
|---------------|---|------------|----------------|
| <b>Vote :</b> | <b>Délibération DE_060_2024 :</b> Autorisation à Mme le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent |            |                |
|               | Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## 8. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Mme le Maire explique la situation et la teneur des créances irrécouvrables.

Un point a été fait, courant novembre, avec l'inspecteur des finances publiques : certaines créances, d'un montant total de 1 816,17 €, ne pourront jamais être recouvrées.

Mme le Maire propose de les passer en admission en non-valeur.

|               |  |            |                |
|---------------|--|------------|----------------|
| <b>Vote :</b> | <b>Délibération DE_061_2024 :</b> Admission en non-valeur de créances irrécouvrables |            |                |
|               | Pour : 12  | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## 9. Constitution d'une provision pour créances douteuses sur l'exercice 2024

Mme le Maire indique que, malgré les relances de la Trésorerie auprès des familles concernées, des sommes restent dues au titre de la cantine et de la garderie. Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses.

Au vu de l'état détaillant les créances au 24/09/2024, il est proposé de constituer une provision sur l'exercice 2024 de 96,71 € correspondant à 30 % du stock de créances douteuses.

|               |   |            |                |
|---------------|---|------------|----------------|
| <b>Vote :</b> | <b>Délibération DE_062_2024 :</b> Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses |            |                |
|               | Pour : 12   | Contre : 0 | Abstention : 0 |

## 10. Projet Handi'chiens

Mme le Maire a proposé, en début de réunion, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ce projet pédagogique et le plan de financement associé ont été présentés lors du précédent Conseil Municipal. Depuis, un 2<sup>ème</sup> référent s'est proposé en la personne de Aude MARCOMBE : le chien pourra ainsi être présent également durant les temps périscolaires.

Mme le Maire propose de verser directement à l'OCCE et en une seule fois la subvention de 5 000 € évoquée lors du précédent Conseil Municipal et dont l'objet est de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement pour la formation, les frais de formation en distanciel et les frais de suivi annuel : l'OCCE sera ainsi autonome.

Ce montant sera inscrit au budget 2025.

Jérémy LABRUNIE indique qu'il était partagé lors du précédent Conseil Municipal et qu'il est à présent contre ce projet. Il précise que des parents n'ont pas apprécié qu'il soit mentionné sur les publications Facebook / Trousse à projets des problèmes de comportement d'enfants à l'école de Lacapelle-Viescamp. Jean-Paul TROUPEL confirme avoir eu un retour similaire d'un habitant de la commune.

|        |   |                                 |                |
|--------|---|---------------------------------|----------------|
| Vote : | <b>Délibération DE_063_2024</b> : Versement d'une subvention à l'OCCE<br>dans le cadre du projet Handi'Chiens |                                 |                |
|        | Pour : 11   | Contre : 1<br>(Jérémy LABRUNIE) | Abstention : 0 |

## 11. Informations générales

### a) Vœux du maire :

Ceux-ci sont prévus le dimanche 12 janvier 2025 à 11h00.

Monsieur BONNET, habitant de Saint-Etienne-Cantalès, a de nombreuses photos en noir et blanc datant d'avant la construction du barrage et est d'accord pour les exposer. Mme le Maire propose d'installer des cimaises dans la salle polyvalente du Bourg pour faciliter l'affichage périodique de photos.

### b) Sentier du tour du lac :

- Le chantier a commencé entre le délaissé et le pont de la Marie, avec un renforcement de la chaussée au niveau du virage : les travaux vont s'interrompre durant les fêtes.
- Concernant la traversée du Bourg, une réunion s'est tenue en Mairie le 06/12/2024 avec le Conseil Départemental et la CABA afin d'arrêter le passage du sentier entre l'embranchement de la route venant du Rieu et l'intersection avec la rue de la gare après le pont SNCF. L'aménagement des trottoirs va être réalisé par la CABA : Mme le Maire trace un schéma à l'attention des conseillers pour expliquer l'emplacement prévu.
- La réflexion pour l'aménagement de l'entrée de la base multi-accueil devra être confiée à un bureau d'études. Il est possible de travailler avec le même bureau d'études que la CABA. Mme le Maire va demander des devis.
- En 2019, lors de l'étude pour les travaux d'aménagement du Bourg, le Département avait déjà procédé aux relevés topographiques : ceux-ci sont toujours valables. Concernant la 2<sup>ème</sup> phase, le Département prendra en charge la réfection de la voirie. Une information a été faite auprès des services « eau et assainissement collectif » de la CABA car des réseaux pourraient potentiellement être revus sur cette portion de travaux.

---

*Comme annoncé, Caroline BARRAL-AURATUS et Aurore LEFEBVRE quittent la séance à 22h00.*

---

- Les travaux CABA de réfection du platelage du Puech-des-Ouilhes ont commencé : un arrêté de circulation a été pris pour la période allant du 13/01 au 14/03/2025.
- S'agissant de l'aménagement entre le CNC et le viaduc, Mme le Maire explique que le PLUiH a été légèrement modifié : il s'agit d'une zone naturelle Nt donnant la possibilité d'aménager le sentier du tour du lac en coupant le moins possible d'arbres. Une autorisation a par ailleurs été donnée pour que le CNC puisse mettre une cabane légère, facilement démontable, de 50 m<sup>2</sup> maximum.

Jean-Paul TROUPEL indique que les travaux au niveau du Pont de la Marie sont très bien faits et que la zone sera beaucoup plus sécurisée, même pour les véhicules : le Département a participé à cette portion de travaux.

Mme le Maire remercie les intervenants de l'association de pêche qui ont enlevé, ce lundi 16/12/2024, un gros moteur qui était sur la vieille route et qui se voyait lorsque le lac est bas.

**c) Collecte de cartons pendant les fêtes de fin d'année :**

Mme le Maire indique que M. BRULFERT de la CABA a temporairement mis à disposition de grands conteneurs avec couvercle, pendant les fêtes, spécifiquement pour les cartons. Ces conteneurs sont installés sur le parking de l'école.

En parlant de déchets, Jean-Paul TROUPEL et Annelise MICHEL-GAGNAIRE évoquent que des gravas ont de nouveau été jetés sur le bas-côté en contrebas de la route des deux ponts : cette situation se renouvelant, peut-être serait-il opportun d'en échanger avec le propriétaire du terrain.

**d) Ecole :**

Le repas de Noël est prévu ce jeudi 19 et le Noël des enfants aura lieu le vendredi 20/12/2024 après-midi.

**e) CLIC :**

Mme le Maire explique que le CLIC est rattaché au CCAS d'Aurillac. Il propose des ateliers d'animation mais il avait également des missions externalisées par le Département relatives au traitement des demandes d'aides APA : celles-ci seront réinternalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Par conséquent, la contribution demandée aux communes ne sera pas augmentée pour l'année 2025 : elle sera maintenue à 0,95 € par habitant.

**f) Projet Alimentaire de Territoire :**

Patrice COUDON et Jean-Paul TROUPEL se sont rendus à Saint Mamet, fin novembre, pour la remise de prix Conso Cantal : une plaque de niveau 2 leur a été remise, actant le fait que nous sommes passés dans la tranche de 20 à 50% de produits locaux dans les menus de la cantine. La plaque est présentée en séance : il est décidé de l'afficher à la cantine à côté de la première.

Mme le Maire indique que Sandra LAJARRIGE est motivée et très investie sur ce sujet : elle partira en formation le mercredi 15 janvier pour consolider ses connaissances.

De nouveaux groupes de travail PAT seront organisés les jeudis 16 et 23/01/2025 en journée.

**g) SIVU Auze Ouest-Cantal :**

Antoine GENCE indique que la dernière réunion s'est tenue fin novembre ou début décembre.

Le changement de secrétaire est effectif.

Des pieux et planches ont été remplacés dans le marais.

Un bilan de l'ensemble des actions menées sera fait en 2025.

**h) Travaux :**

- Le mur en béton banché derrière la salle polyvalente est terminé : il a été réalisé par Olivier MONTIL.
- Concernant l'enfouissement des réseaux, nous avons reçu un courrier de la SEMEL 15 (société d'économie mixte pour l'électrification de Haute-Auvergne) : les bons de commande ont été signés le 31/10/2024 avec un délai de réalisation des travaux de 6 mois pour Peyragude et de 12 mois pour Laveissière.
- Compte tenu du fait que la borne incendie de Peyragude sera déplacée en bord de route départementale et qu'un autre point PEI existe au niveau du cimetière, Jean-Paul TROUPEL s'interroge sur l'opportunité de maintenir la borne intermédiaire entre l'embranchement du Rieu et le pont SNCF. Le coût pour remplacer ces équipements est conséquent et la distance couverte est peut être suffisante. Mme le Maire indique ne pas se prononcer dans l'immédiat car cette borne couvre aussi la gare : il convient de se rapprocher des services compétents avant de prendre une décision.

- Arbres du camping du Puech-des-Ouilhes : le diagnostic forestier réalisé en septembre 2024 est diffusé en séance. Il préconise la coupe de 17 arbres d'ici la fin d'année prochaine. L'ONF est venu récemment sur site, en présence de Messieurs TROUPEL, COUDON et GENGE, pour confirmer les conclusions de ce diagnostic. Mme le Maire précise que des devis vont être demandés et qu'un plan de taille est à mettre en œuvre pour d'autres arbres : ces travaux sont à prévoir en 2025 avant le début de la saison estivale. Jérémy LABRUNIE suggère de solliciter le CFA (centre de formation d'apprentis) d'Aurillac car il propose une spécialité « Travaux forestiers ».

**i) Fibre :**

Mme le Maire indique que des équipes sont intervenues au niveau de la croix de Valso et dans le Bourg. Une nouvelle réunion est prévue en fin de semaine avec Orange.

**j) Lac de St Etienne Cantalès / EDF :**

Mme le Maire indique qu'un COPIEL EDF s'est tenu le 04/12/2024 à la Mairie de Lacapelle-Viescamp.

Il a été abordé les points suivants :

- la règlementation de la circulation des jet-skis sur le lac,
- la possibilité d'étudier à nouveau l'arrêté de circulation sur le lac,
- l'organisation d'une manifestation pour les 80 ans du barrage : celle-ci est à affiner et un budget est à prévoir.

Le prochain COPIEL se tiendra au mois de janvier à Saint Mamet.

**k) Bulletin municipal :**

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que les articles et photos ont été déposés dernièrement à l'imprimerie I2S. Compte tenu des délais nécessaires pour la mise en forme, les modifications, la validation finale et l'impression, il ne sera sûrement pas possible de diffuser le bulletin avant les fêtes.

L'entreprise I2S est en effet fermée pour 2 semaines à compter de ce vendredi 20/12/2024.

Mme le Maire indique que parallèlement à la distribution du bulletin, il est prévu de distribuer des pots de miel dans certains hameaux. Cette opération sera reconduite les prochaines années sur des hameaux différents.

En fonction de ces éléments, il faudra peut-être réfléchir à décaler la date des vœux.

**l) Document de valorisation financière pour l'exercice 2023 :**

Une réunion avec M. ANTONY de la DDFIP s'est tenue le 15/11/2024 à la Mairie : étaient présentes Mme le Maire, Delphine GAMEL et Annelise MICHEL-GAGNAIRE.

Mme le Maire procède en séance à la lecture exhaustive des principaux constats établis par M. ANTONY.

En synthèse, il est noté que « *les chiffres 2023 confirment une situation financière très satisfaisante avec un bon niveau d'autofinancement et un faible endettement* ».

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour les efforts menés en termes de maîtrise des dépenses.

**m) Nouvelle sectorisation :**

Mme le Maire a réceptionné un courrier en date du 09/12/2024 concernant la désaffectation du collège de la Jordanne : la dernière rentrée se fera en septembre 2026 et non plus en septembre 2025.

**n) Conduite dangereuse à Laveissière :**

Mme le Maire a reçu un signalement quant à des automobilistes roulant à vive allure à Laveissière : Jérémy LABRUNIE confirme cette situation. Mme le Maire a, entre autres, été informée du fait qu'un chat a été écrasé.

En parlant d'animaux, Alain PEYROU rappelle la nécessité de prévoir un article dans le bulletin municipal sur les aboiements, les chiens errants, etc. Mme le Maire indique avoir échangé avec M. KUGEL et lui avoir adressé un courrier en recommandé : il a réduit le périmètre GPS de ses chiens et, depuis, Mme le Maire n'a pas reçu d'autres sollicitations.



**o) Mobilier de la salle des associations :**

Mme le Maire indique qu'une rencontre a été organisée avec l'entreprise LAFA pour l'équipement de la nouvelle salle des associations : à l'issue, nous avons reçu des propositions d'aménagement.

Les caractéristiques des mobiliers proposés sont projetées en séance.

S'en suit un échange entre les conseillers : il est convenu de commander 10 tables et 20 chaises. Les chaises restant de façon fixe dans la salle seront équipées d'une assise et d'un dossier plus confortables. Les autres devront pouvoir être empilées.

## **12. Questions diverses**

Aucune question diverse n'ayant été posée, **la séance est levée à 00h00.**